

# TEMPS DE TRAVAIL, ACCORDS DE SERVICE, REMISE EN CAUSE DU DROIT DE GRÈVE...

## LA CGT VOTE CONTRE



Lundi 15 novembre s'est déroulé un comité technique qui présentait, comme cela devient de plus en plus habituel, son lot de rapports inacceptables. La CGT s'y est opposée, avec le soutien bienvenu de 70 collègues mobilisés pour l'occasion et rassemblés devant la DRH.

**La CGT a toujours dénoncé le vol des congés et l'augmentation du temps de travail dont le seul objectif est de supprimer des postes en nous faisant travailler plus, pour faire des économies sur notre dos.**

Les manœuvres de la direction, qui avance service par service et joue la division entre nous, sont grossières. **C'est un piège dans lequel nous refusons de tomber. Ces reculs nous concernent tous, nous sommes tous attaqués.** La preuve nous en est d'ailleurs donnée par la ministre de la Fonction Publique qui affirme que l'objectif de la loi est de supprimer 57 000 postes dans la territoriale. Cela permettra selon elle « *d'améliorer l'action publique* » et de « *mieux payer les agents* »... sans blagues !

**Voilà ce qui se cache derrière le vol des congés, l'augmentation du temps de travail et les « accords de service ». Voilà pourquoi la CGT s'y oppose fermement.**

Alors sans doute, les collègues qui vont bénéficier de 15 jours de RTT peuvent y voir du bon. Mais rappelons que les RTT on se les paye et que l'employeur peut, s'il le décide, nous les imposer comme c'est le cas au Département ou à la Ville de Mulhouse par exemple où les collègues doivent poser 1 jour par mois et ne peuvent les cumuler. De plus, nous en disposons tant que le temps de travail légal est fixé à 35h et au rythme où vont les choses, il y a fort à parier que le prochain président n'hésitera pas à les remettre en cause.

**Alors que la direction nous fait bosser plus et supprime des postes, ce qui accroît le chômage, à la CGT nous revendiquons la répartition du travail entre tous.** Du boulot il y en a pour tout le monde.

**Nous dénonçons le vol des congés et les salaires trop bas.** Combien d'entre nous comptent sur les heures supplémentaires pour arrondir les fins de mois tellement nos salaires sont bas ? Eh bien, augmenter le temps de travail c'est aussi réduire les heures supplémentaires et donc baisser les salaires.

**Il est temps de mettre sur la table de nos revendications de vraies augmentations de salaire pour vivre dignement et les embauches nécessaires pour pouvoir faire notre boulot dans de bonnes conditions.**

**Voilà pourquoi la CGT a voté CONTRE les projets de la direction.**

## REMISE EN CAUSE DU DROIT DE GRÈVE : PAS QUESTION



A l'occasion du même comité technique, la direction a présenté un rapport intitulé « service minimum ». Comme le permet la loi de transformation de la fonction publique, la même qui impose les 1607h, la collectivité peut ouvrir des négociations pour limiter le droit de grève dans certains services au nom de la « *continuité du service public* ». C'est le cas pour les OM, les crèches, le périscolaire, la restauration scolaire et la police municipale.

Dès l'ouverture des « *négociations* », la direction dispose d'un an pour trouver un accord avec les syndicats faute de quoi elle peut faire ce qu'elle veut à travers une délibération du Conseil municipal.

Des collectivités se sont déjà engouffrées dans la brèche comme à Montpellier ou d'autres grandes villes. Cela nous donne à voir les intentions qui se cachent derrière ce genre de négociations.

- **Obligation de prévenir 48h à l'avance de l'intention de faire grève,**
- **Obligation de faire grève à la journée et suppression de la possibilité de débrayer,**
- **Ou encore obligation de débrayer à la prise de poste et non plus quand on le souhaite.**

Voici quelques-unes de mesures prises là où cela s'applique déjà.

**La CGT s'oppose à ce qui n'est rien d'autre qu'une tentative de remise en cause du droit de grève !**

---

## EXPÉRIMENTATION DU TÉLÉTRAVAIL : QUEL MÉPRIS

Là, on croit rêver ! Une expérimentation a débuté il y a presque 10 ans, conclue par une note de validation adressée au DGS par le Directeur des Systèmes d'Information de cette organisation du travail un an après. Et avec la crise sanitaire, nous avons tous testé le télétravail et la direction a pu vérifier que le boulot était fait malgré tout. Pour autant le projet d'expérimentation du télétravail témoigne tout le mépris de la direction pour les collègues.

Seulement un jour par semaine, soit le mardi, soit le jeudi. Aucune indemnité de frais téléphoniques alors que les collectivités sont obligées depuis le 1er septembre d'engager des négociations pour indemniser les journées de télétravail au maximum 2,5€ par jour ! Et surtout vous devriez faire en sorte qu'il n'y ait personne d'« *étranger* » au service à votre domicile pendant votre télétravail. C'est totalement honteux, mais ils assument ! Nous avons bien cherché nous n'avons pas trouvé pire ! Et pour finir en beauté les agents sont censés signer une déclaration sur l'honneur qui certifie que leur environnement de travail à domicile est ergonomique. Qu'en savent-ils ? Allo le CHSCT ?

---

### Pour nous suivre ou nous contacter :

Vous pouvez nous écrire par email à l'adresse [cgt@mairie-belfort.fr](mailto:cgt@mairie-belfort.fr)  
Suivez nous également sur notre page facebook : [CGT des Territoriaux de Belfort](#)  
Ou sur Twitter [@CGTcaGB](#)